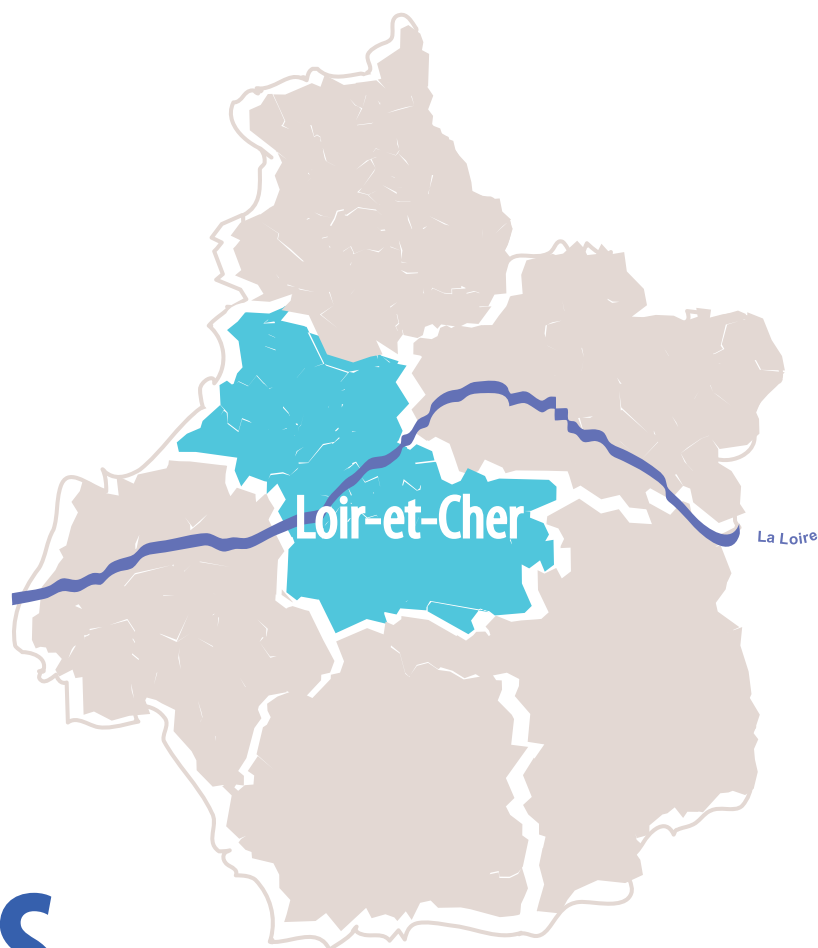


OBSERVATOIRE
des situations
de fragilité



PORTRAITS de territoire du **LOIR-ET-CHER**

2017





Sommaire

Introduction	5
I. Indicateurs	9
1. Fragilité économique et sociale des retraités (IC1).....	10
2. Les bénéficiaires de l'Assurance retraite du Régime général (RG).....	11
3. La perte du conjoint sous l'angle de la pension de réversion.....	12
4. Exonération de la Contribution Sociale Généralisée (CSG)	13
5. Les allocations du minimum vieillesse	14
6. Le cumul emploi-retraite.....	15
II. Action sociale dans le département du Loir & Cher	17
A. Les aides individuelles pour favoriser le maintien à domicile	18
B. Actions collectives de prévention.....	21
III. Glossaire de sigles	23

Introduction

Dans le cadre de la politique de repérage des risques de fragilité et de détermination des territoires prioritaires d'intervention, la Cnav et la Cnam ont mis en place un système de détection des fragilités : l'Observatoire des fragilités.

Il s'appuie sur un Système d'Information Géographique (SIG) - outil de diagnostic, de partage et de pilotage, qui permet d'identifier les territoires prioritaires d'intervention pour les publics fragiles, à partir de données issues de l'INSEE, des systèmes d'information des Caisses de retraite et maladie du régime général (RG) et de la Direction générale des impôts (DGI).

Deux indicateurs, annuellement actualisés, y sont intégrés :

- ✚ La fragilité socio-économique (IC1) calculée à partir de :
 - ❖ l'âge des retraités,
 - ❖ l'isolement via le bénéficiaire ou non d'une pension de réversion,
 - ❖ les ressources modestes via l'exonération ou non de la CSG.

- ✚ La fragilité comportementale (IC2) calculée à partir de :
 - ❖ l'âge des retraités ou assurés,
 - ❖ le recours ou non aux soins dans les 12 derniers mois.

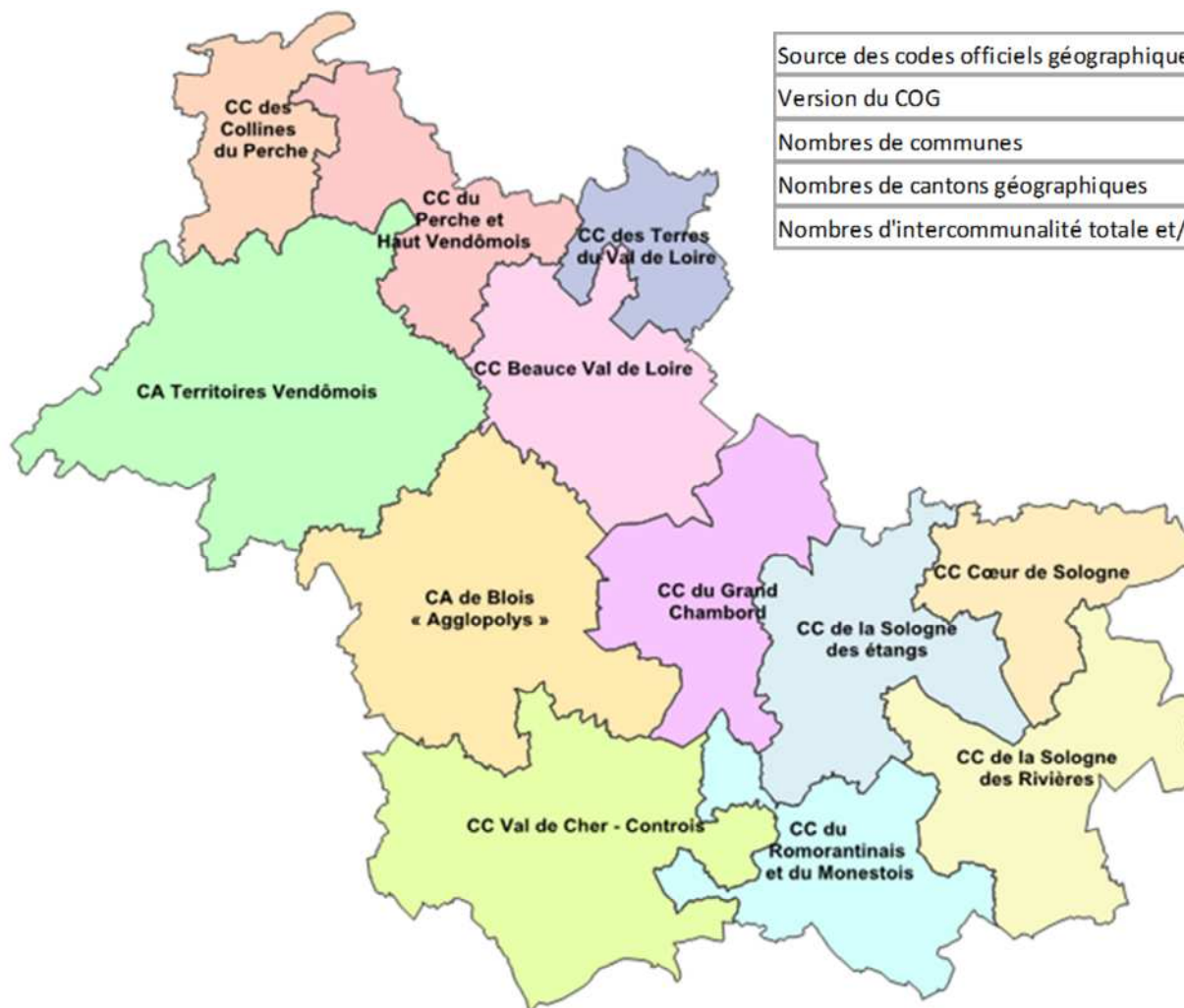
Les données territorialisées (démographiques, socio-économiques, de santé et d'accès aux droits, ...) sont consultables à différents niveaux géographiques : commune, EPCI (établissement public de coopération intercommunale – cf. carte en annexe), canton, département.

Des cartographies interactives peuvent ainsi être réalisées afin de repérer les territoires prioritaires, cibler ainsi les zones les plus fragiles et déterminer le taux de couverture de ces territoires par les offres de services et/ou actions de prévention.

Ce portrait de territoire s'appuie largement sur cet outil : vous y trouverez, pour le département du Loir & Cher, un ensemble de données statistiques, cartes et graphiques décrivant les différents aspects démographiques, économiques et médico-sociaux de la population des séniors du département.

Ce diagnostic a été réalisé par un groupe de travail associant des représentants des Directions Pilotage et Moyens, Action Sociale et Communication de la Carsat Centre-Val de Loire.

→ Carte des EPCI¹ du LOIR & CHER :



Source des codes officiels géographiques (COG)	INSEE
Version du COG	01/01/2018
Nombres de communes	276
Nombres de cantons géographiques	15
Nombres d'intercommunalité totale et/ou partielle	11

EPCI	Communes
CA de Blois "Agglopolys"	Blois
CA Territoires Vendômois	Vendôme
CC Beauce Val de Loire	Mer
CC Cœur de Sologne	Lamotte-Beuvron
CC des Collines du Perche	Mondoubleau
CC du Grand Chambord	Bracieux
CC du Perche et Haut Vendômois	Bouffry
CC du Romorantinais et du Monestois	Romorantin-Lanthenay
CC de la Sologne des étangs	Neung-sur-Beuvron
CC de la Sologne des Rivières	Salbris
CC Val de Cher - Controis	Contres
CC des Terres du Val de Loire	Meung-sur-Loire

¹ Etablissement Public de Coopération Intercommunale

I. Indicateurs

Positionnement du Loir & Cher par rapport à la région Centre-Val de Loire au 31 décembre 2017

	Effectif Loir-et-Cher	% Loir-et-Cher	% Région	Minimum Région	Maximum Région	Graphique	Effectif France (métropolitaine)	% France
Population								
Population totale (estimation INSEE)	332 601						65 018 096	
Retraités du Régime Général	81 236	24,4%	22,3%	20,5%	24,4%		14 134 949	21,7%
Niveau de vie								
Exonération de la CSG	15 588	19,2%	19,9%	17,7%	19,2%		4 184 740	29,6%
Allocation du minimum vieillesse	1 296	1,6%	2,0%	1,6%	2,1%		545 921	3,9%
Cumul emploi-retraite	2 664	3,4%	3,1%	3,2%	3,4%		378 380	2,7%
Isolement social								
Pension de réversion	14 398	17,7%	18,1%	17,4%	17,7%		2 724 022	19,3%
Indicateur composite de fragilité								
Retraités fragiles IC1	36 316	44,7%	44,9%	43,2%	44,7%		non disponible	-

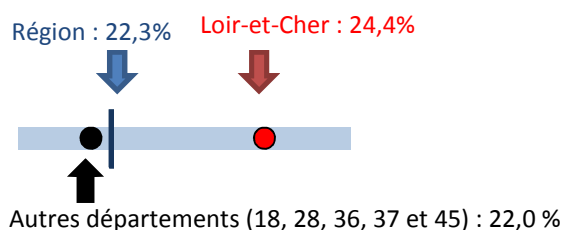
Source : SNSP 2017 (Système National Statistiques Prestataires) / INSEE - projection des résidents au 1^{er} janvier 2018



Interprétation du graphique :

En 2017, 81 236 retraités du Régime général résident dans le département du Loir-et-Cher et représentent 24,4% de la population totale.

En région Centre-Val de Loire, les retraités du Régime général sont 22,3 % (les proportions varient entre 20,5 % et 26,8 % selon les départements) alors qu'ils en représentent 21,7% au niveau national.

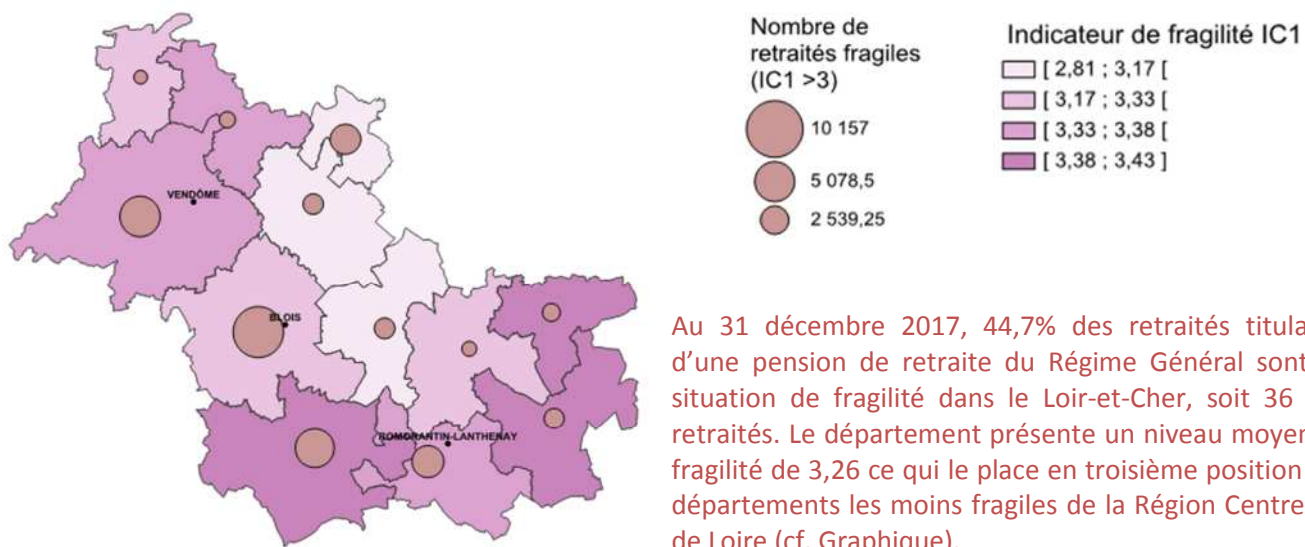


1. Fragilité économique et sociale des retraités (IC1)

Le niveau de fragilité économique et sociale des personnes âgées, au sens de l'observatoire, est déterminé pour la population des retraités âgés de 55 ans et plus par combinaison d'un critère d'âge, d'un critère économique (exonération de la CSG) et d'un critère social (bénéficiaire d'une pension de réversion).

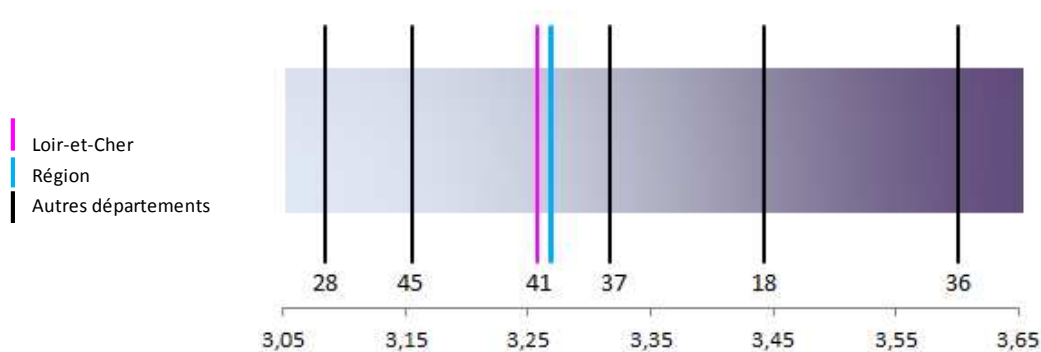
Sont considérés comme fragiles les retraités âgés de 80 ans et plus et/ou les retraités cumulant au moins un des deux critères de fragilité cités ci-dessus.

Niveau moyen de fragilité et nombre de retraités fragiles du RG en 2017 (par EPCI²)



Source : SNSP

Position du Loir & Cher par rapport aux autres départements



Niveau moyen de fragilité et nombre de retraités fragiles du RG en 2017

	Loir-et-Cher	Région Centre Val de Loire
Niveau de fragilité	3,26	3,27
Nombre de retraités fragiles	36 316	258 285
Part des retraités fragiles	44,7%	44,9%

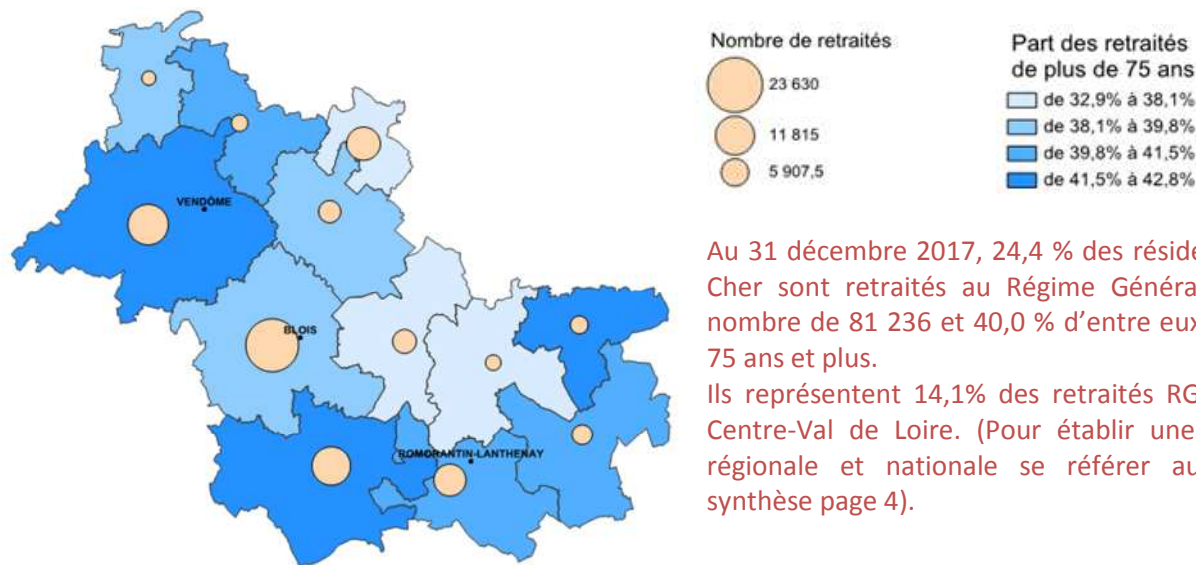
² EPCI : établissement public de coopération intercommunale

2. Les bénéficiaires de l'Assurance retraite du Régime général (RG)

L'Assurance Retraite du Régime général gère les pensions de retraite de base des salariés de l'industrie, du commerce et des services, ainsi que des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques.

La pension de retraite peut être composée de plusieurs éléments distincts : l'avantage principal de droit direct est acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées (et des validations de trimestres acquis) qui y sont liées. Cet avantage peut être transféré au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire. On parle alors d'avantage de droit dérivé, souvent appelé pension de réversion, qui peut être cumulé à un avantage de droit direct.

Nombre de retraités et part des retraités âgés de plus de 75 ans en 2017



Au 31 décembre 2017, 24,4 % des résidents du Loir & Cher sont retraités au Régime Général. Ils sont au nombre de 81 236 et 40,0 % d'entre eux sont âgés de 75 ans et plus.

Ils représentent 14,1% des retraités RG de la région Centre-Val de Loire. (Pour établir une comparaison régionale et nationale se référer au tableau de synthèse page 4).

Source : SNSP

Evolution du nombre de retraités dans le département du Loir & Cher



Nombre de retraités par tranche d'âge en 2017

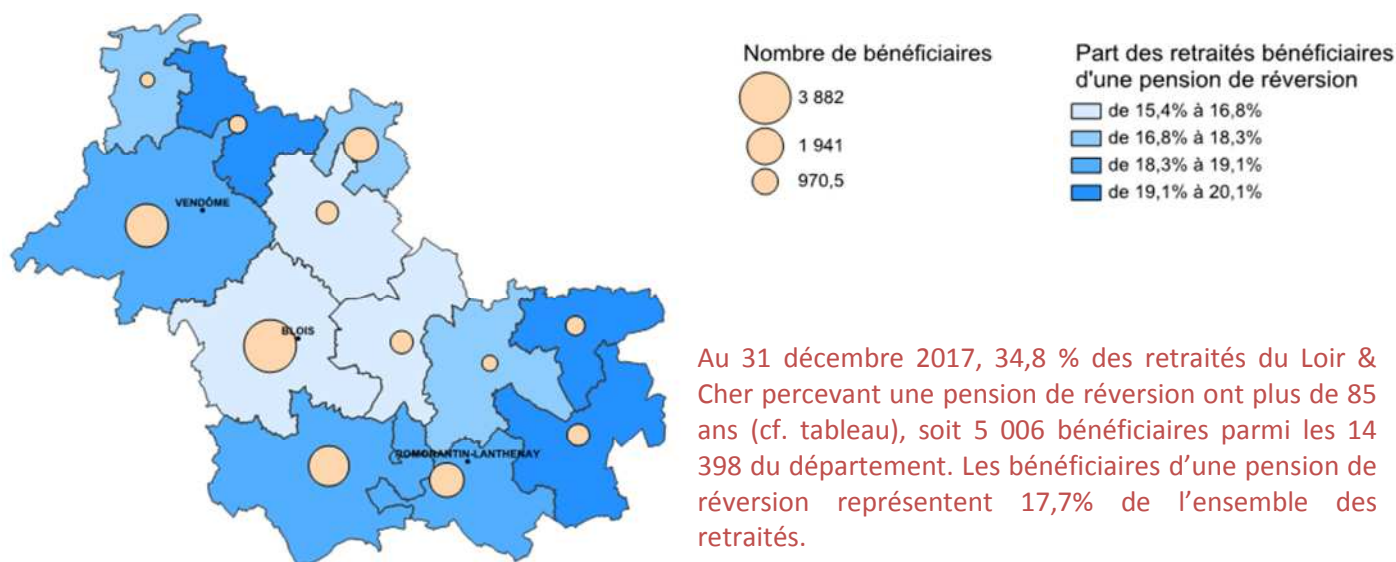
	Loir-et-Cher		Centre Val de Loire		France	
Moins de 65 ans	13 325	16,4%	93 406	16,2%	2 018 627	14,3%
65 - 69 ans	19 961	24,6%	144 868	25,2%	3 502 149	24,8%
70 - 74 ans	15 464	19,0%	111 244	19,3%	2 863 004	20,3%
75 - 85 ans	20 905	25,7%	146 174	25,4%	3 820 042	27,0%
Plus de 85 ans	11 581	14,3%	79 628	13,8%	1 931 127	13,7%
Ensemble	81 236	100%	575 320	100%	14 134 949	100%

3. La perte du conjoint sous l'angle de la pension de réversion

L'augmentation de la durée de vie et l'évolution des situations familiales consécutives à la perte du conjoint se traduisent par une forte augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules et isolées.

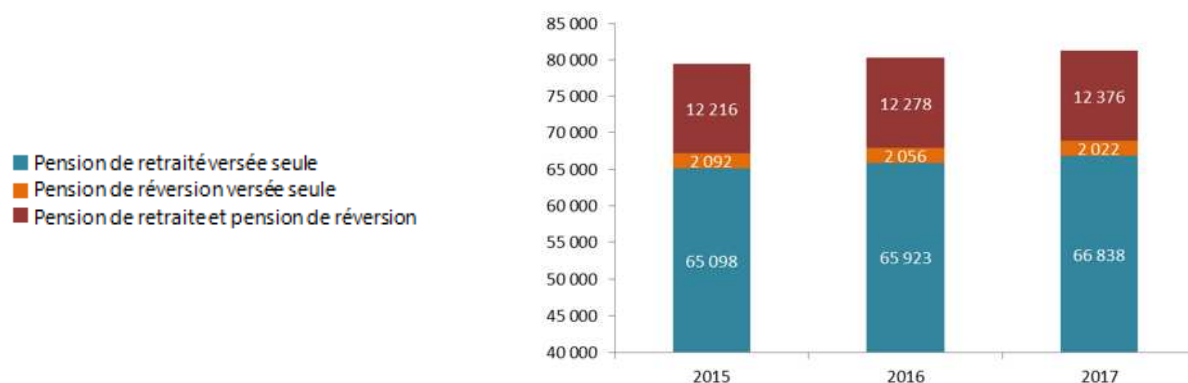
Lors du décès du conjoint, l'Assurance Retraite du Régime Général offre la possibilité à l'assuré, sous certaines conditions, de percevoir une partie de la pension que percevait la personne disparue de son vivant, ou qu'il aurait perçue s'il avait été en retraite. Au-delà d'un indicateur du niveau de vie, la pension de réversion peut être un indicateur du risque potentiel d'isolement social.

Répartition des retraités bénéficiaires d'une pension de réversion



Source : SNSP

Evolution du nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion dans le département du Loir & Cher



Retraités bénéficiaires d'une pension de réversion par tranche d'âge en 2017

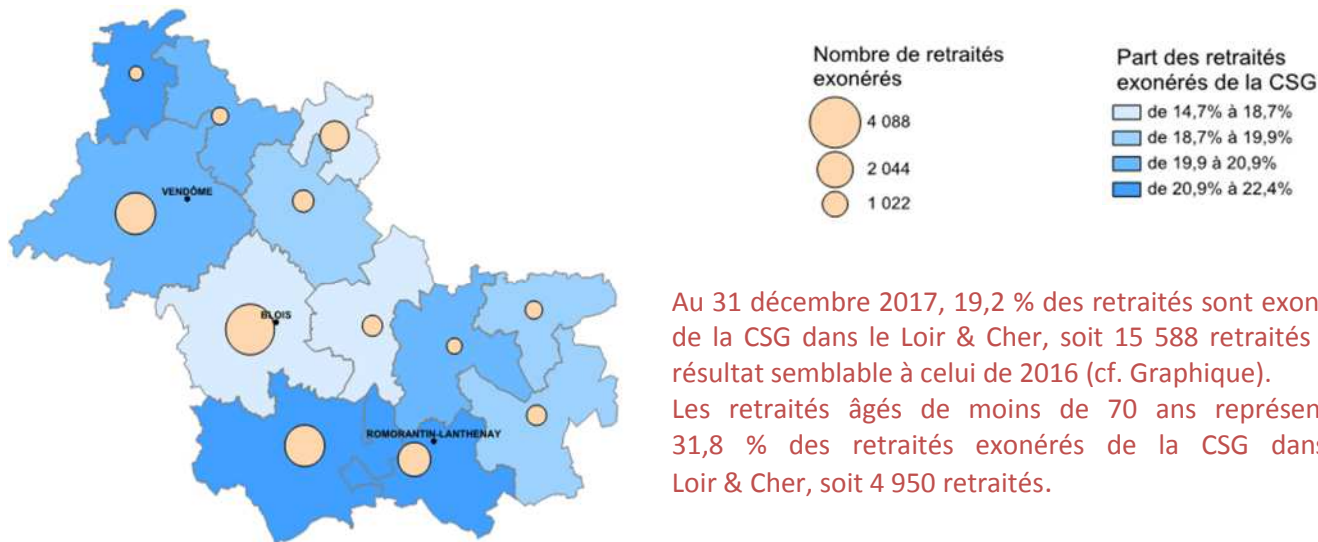
	Loir-et-Cher		Centre Val de Loire		France	
Moins de 65 ans	1 446	10,0%	10 093	9,7%	275 932	10,1%
65 - 69 ans	1 511	10,5%	11 392	10,9%	312 441	11,5%
70 - 74 ans	1 751	12,2%	13 162	12,6%	362 921	13,3%
75 - 85 ans	4 684	32,5%	33 792	32,4%	921 281	33,8%
Plus de 85 ans	5 006	34,8%	35 736	34,3%	851 447	31,3%
Ensemble	14 398	100%	104 175	100%	2 724 022	100%

4. Exonération de la Contribution Sociale Généralisée (CSG)

Les pensions de retraite sont soumises aux prélèvements sociaux : la Contribution Sociale Généralisée (CSG), la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), la Cotisation Assurance Maladie (CotAM) et la Contribution additionnelle de solidarité et d'autonomie (CASA).

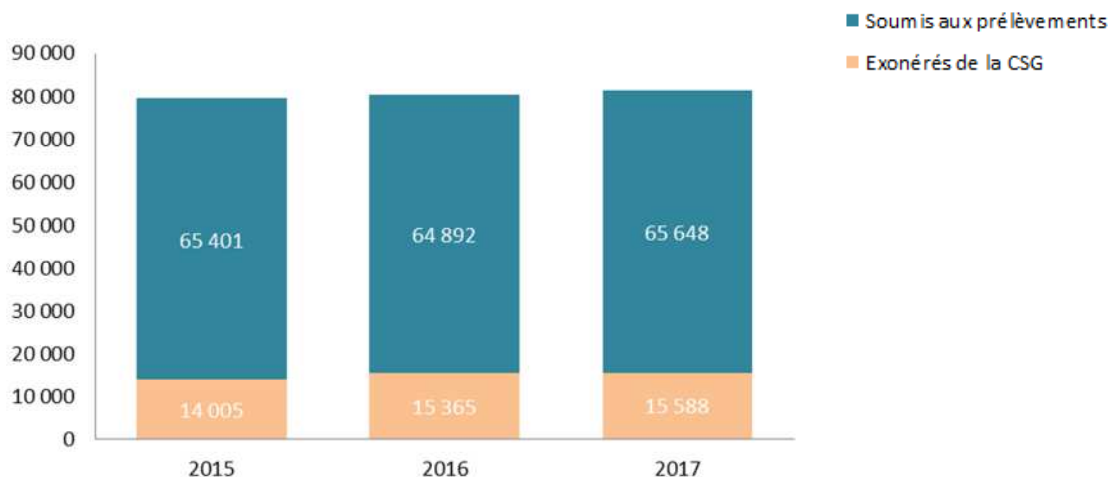
L'exonération de la CSG bénéficie aux personnes non redevables de l'impôt sur le revenu et non éligibles à la taxe d'habitation. C'est donc un indicateur du niveau de vie des retraités plus parlant que le montant des pensions perçues.

Part et nombre de retraités exonérés de la CSG



Evolution du nombre de retraités exonérés de la CSG dans le département du Loir & Cher

Source : SNSP



Retraités exonérés de la CSG par tranche d'âge en 2017

	Loir-et-Cher		Centre-Val de Loire		France	
Moins de 65 ans	1 721	11,0%	13 084	11,4%	395 985	9,5%
65 - 69 ans	3 239	20,8%	24 602	21,5%	855 758	20,4%
70 - 74 ans	2 440	15,7%	19 240	16,8%	802 644	19,2%
75 - 85 ans	4 616	29,6%	33 467	29,2%	1 376 061	32,9%
Plus de 85 ans	3 572	22,9%	24 173	21,1%	754 292	18,0%
Ensemble	15 588	100%	114 566	100%	4 184 740	100%

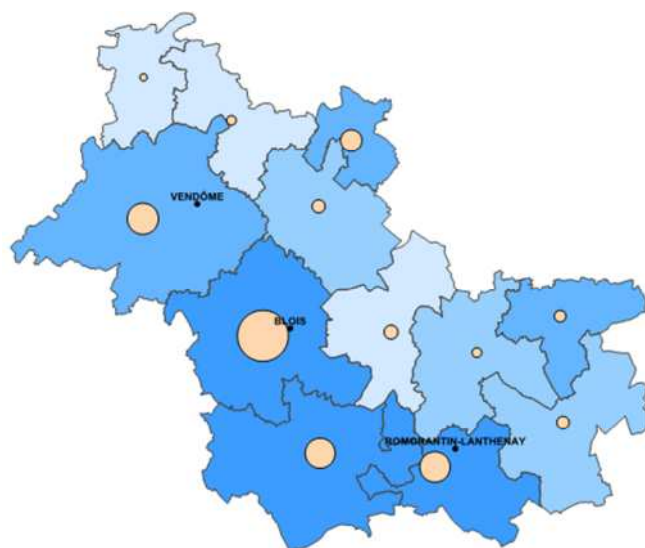
5. Les allocations du minimum vieillesse

Créées en remplacement des différentes prestations qui composaient le minimum vieillesse jusqu'au 31 décembre 2005, l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) et l'ASI (Allocation Supplémentaire Invalidité) permettent à des personnes disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources.

L'ASPA est attribuée, sous conditions de ressources et de résidence, à partir de 65 ans ou entre 60 et 65 ans dans certains cas (inaptitude au travail, handicap,...).

L'ASI est également attribuée sous conditions de ressources et de résidence, à des personnes n'ayant pas atteint l'âge légal de départ à la retraite et reconnues invalides.

Part et nombre de retraités bénéficiant du minimum vieillesse

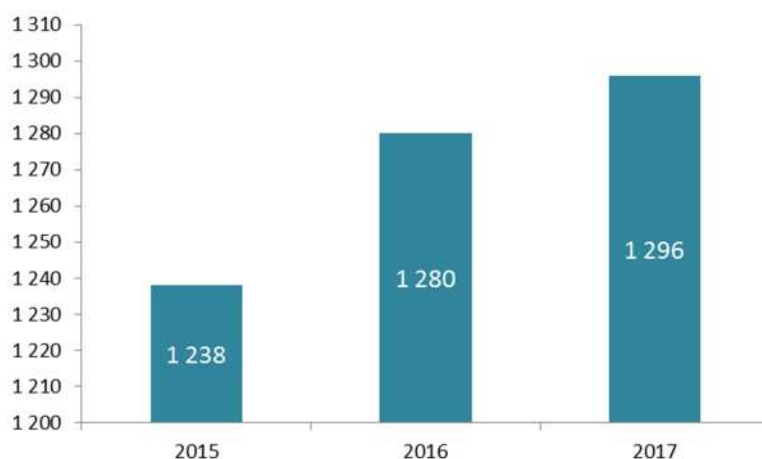


1,6 % des retraités du Loir & Cher bénéficient d'une allocation du minimum vieillesse.

Au 31 décembre 2017, 1 296 retraités bénéficient du minimum vieillesse ce qui représente une augmentation de 4,7 % par rapport à 2015.

Parmi les allocataires, 30,2 % ont entre 65 et 69 ans, soit 391 retraités.

Evolution du nombre de retraités bénéficiant du minimum vieillesse dans le département du Loir & Cher



Retraités bénéficiant du minimum vieillesse par tranche d'âge en 2017

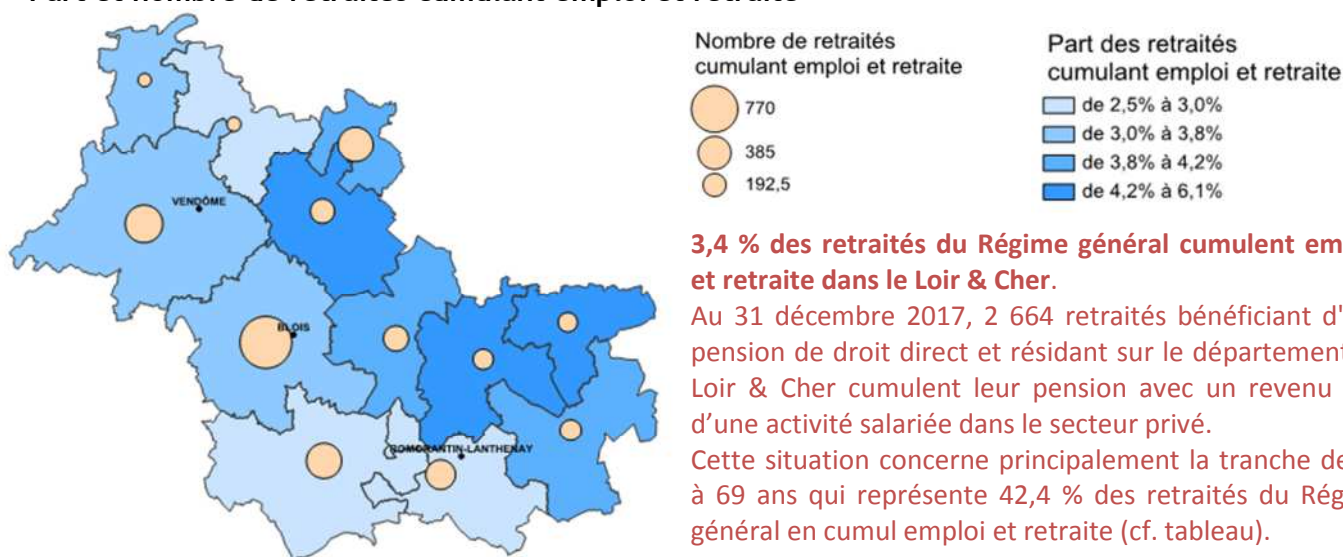
	Loir-et-Cher		Centre-Val de Loire		France	
Moins de 65 ans	166	12,8%	1 359	11,8%	46 191	8,5%
65 - 69 ans	391	30,2%	3 611	31,3%	123 552	22,6%
70 - 74 ans	240	18,5%	2 415	20,9%	95 956	17,6%
75 - 85 ans	301	23,2%	2 689	23,3%	181 913	33,3%
Plus de 85 ans	198	15,3%	1 455	12,6%	98 309	18,0%
Ensemble	1 296	100%	11 529	100%	545 921	100%

6. Le cumul emploi-retraite

Le dispositif du cumul emploi-retraite donne la possibilité à un retraité qui perçoit une pension personnelle du régime général d'exercer une activité professionnelle et de cumuler ses revenus professionnels et sa retraite, sous réserve de remplir les conditions requises.

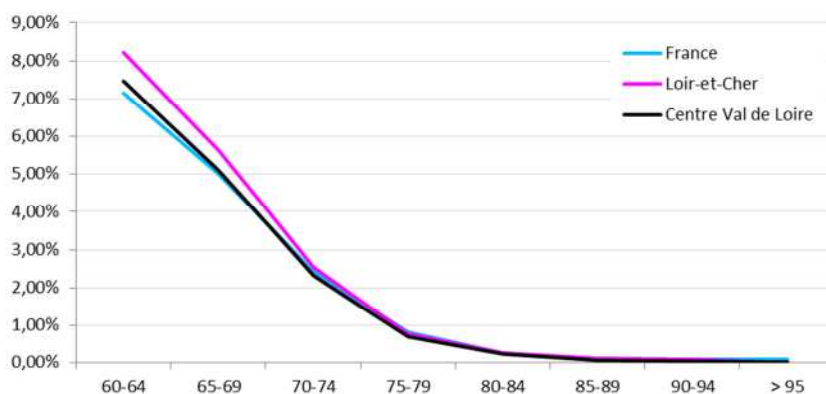
Il permet ainsi aux retraités d'augmenter leurs revenus en reprenant une activité salariée. Les cotisations sociales prélevées durant cette activité n'ouvrent pas de droits supplémentaires pour la retraite.

Part et nombre de retraités cumulant emploi et retraite



Source : SNSP

Evolution de la part des retraités cumulant emploi et retraite



Retraités cumulant emploi et retraite par tranche d'âge en 2017

	Loir-et-Cher		Centre-Val de Loire		France	
Moins de 65 ans	1 061	39,8%	6 787	39,3%	134 602	35,6%
65 - 69 ans	1 129	42,4%	7 407	42,9%	166 437	44,0%
70 - 74 ans	352	13,2%	2 343	13,6%	57 194	15,1%
75 - 85 ans	111	4,2%	704	4,1%	18 454	4,9%
Plus de 85 ans	11	0,4%	43	0,2%	1 693	0,4%
Ensemble	2 664	100%	17 284	100%	378 380	100%

II. Action sociale dans le département du Loir & Cher

La Carsat Centre-Val de Loire est un organisme de Sécurité sociale dont l'une des missions consiste à aider et accompagner les retraités en difficulté.

Elle agit pour préserver l'autonomie des retraités du régime général et favoriser leur maintien à domicile.

Cette mission s'exerce par l'attribution de prestations individuelles et d'aides collectives.

A titre individuel, la Carsat propose des prises en charge financières aux assurés les plus fragiles afin de favoriser leur maintien à domicile (aide à domicile, portage de repas, téléassistance, adaptation du logement ...).

La Carsat accompagne et finance également, par le biais de subventions, les porteurs de projets qui mettent en place des actions collectives destinées à prévenir la perte d'autonomie des seniors : ateliers mémoire, gymnastique adaptée, activités intergénérationnelles, forums seniors...

Des subventions et prêts à taux zéro peuvent aussi être alloués à des projets de construction, de réhabilitation ou d'équipement de structures d'hébergement pour personnes âgées autonomes (résidences autonomie, MARPA ...).

A. Les aides individuelles pour favoriser le maintien à domicile

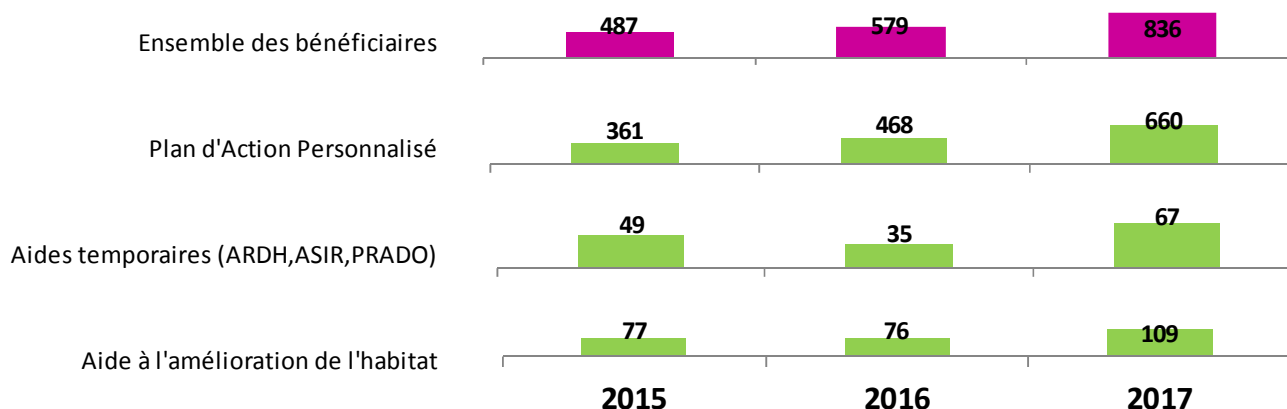
Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Carsat Centre-Val de Loire peut attribuer des aides financières à ses retraités autonomes (GIR 5 et 6) dont l'état de santé, les ressources ou l'environnement rendent nécessaire une aide pour le maintien à domicile. Ces aides, destinées à faciliter la vie quotidienne des retraités à domicile et à contribuer ainsi au maintien de leur autonomie, sont :

- Le **Plan d'Actions Personnalisé (PAP)**, mis en place à l'issue d'une évaluation des besoins réalisée par un évaluateur conventionné au domicile du retraité. Son but est de proposer des actions ou des aides adaptées (conseil, aide à domicile, portage de repas, téléassistance ...)
- L'**Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH)** : elle facilite le retour à domicile de la personne à l'issue d'un séjour dans un établissement de santé, en anticipant ses besoins et en élaborant un plan d'aides pour les premières semaines du retour à domicile.
- L'**Aide à l'amélioration du logement et du cadre de vie** qui permet de financer des travaux d'adaptation de l'habitat pour favoriser un maintien à domicile dans de bonnes conditions (par exemple : adapter une salle de bain, aménager une chambre au RDC, améliorer la performance énergétique ...).
Des kits prévention (barres d'appui, rampes, chemins lumineux ...) peuvent également être financés par la Carsat.
Le montant et les conditions d'octroi de ces aides sont fixés annuellement par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

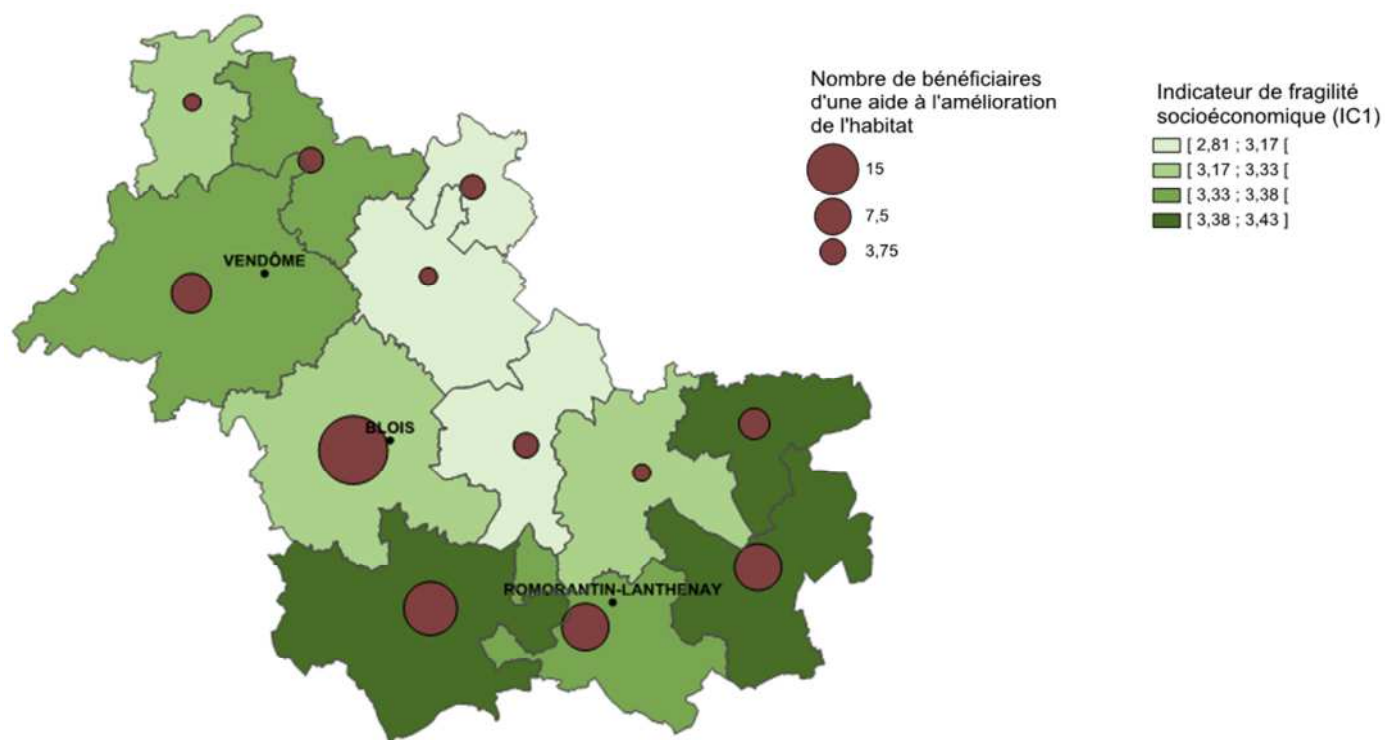
Les retraités du Régime général bénéficiaires d'une aide individuelle de la Carsat en 2017

	Loir-et-Cher	Centre Val de Loire
Plan d'Action Personnalisé	660	7710
Aides temporaires (ARDH,ASIR,PRADO)	67	586
Aide à l'amélioration de l'habitat	109	763
Ensemble des bénéficiaires	836	9059

Evolution du nombre de bénéficiaires d'une aide individuelle financée par la Carsat Centre-Val de Loire sur le département du Loir & Cher



Les retraités du Régime général bénéficiaires d'une aide à l'amélioration de l'habitat en 2017



L'adaptation de l'habitat des seniors est un axe fort d'intervention pour la Carsat Centre-Val de Loire.

A ce titre, elle propose aux seniors une aide pouvant aller jusqu'à 3 500 € (calculée en fonction du montant total des travaux, des autres financements et du niveau de ressources du retraité).

Afin de pouvoir toucher l'ensemble des retraités fragilisés, quel que soit leur type d'habitation (privé ou public), il a été proposé, à compter de 2016, un conventionnement à l'ensemble des bailleurs sociaux de la région Centre-Val de Loire.

Au 31 décembre 2017, 15 bailleurs sociaux étaient conventionnés sur la région.

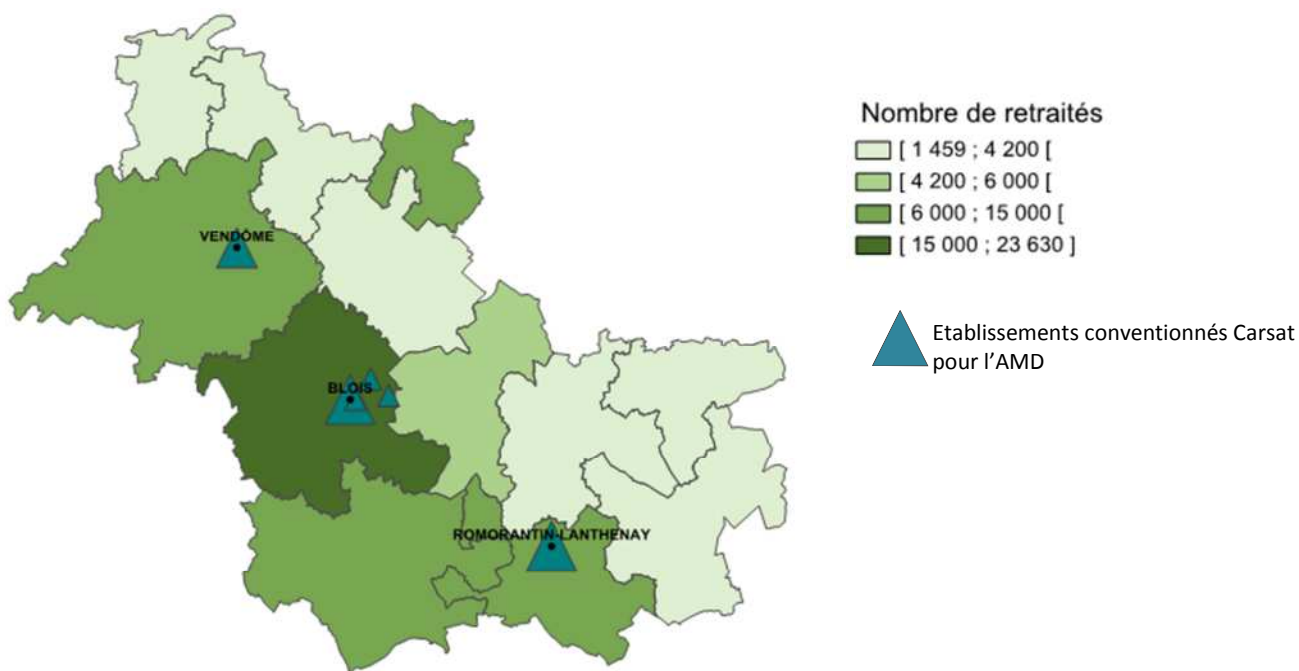
Pour le Loir & Cher :

	Nombre de prises en charge	dont dossiers bailleurs sociaux	Part des accords en parc social
2015	77	0	0%
2016	76	3	4%
2017	109	32	29%

Profil des bénéficiaires d'une aide individuelle d'action sociale financée par la Carsat Centre-Val de Loire en 2017 par type d'aide

	Plan d'Action Personnalisé		Aide temporaire		Habitat et cadre de vie	
	Nb bénéficiaires	%	Nb bénéficiaires	%	Nb bénéficiaires	%
Par tranche d'âge	660	100%	67	100%	109	100%
moins de 75 ans	73	11%	20	30%	55	50%
75 ans et plus	587	89%	47	70%	54	50%
Par sexe	660	100%	67	100%	109	100%
Feminin	549	83%	53	79%	76	70%
Masculin	111	17%	14	21%	33	30%
Par situation	660	100%	67	100%	109	100%
En couple	157	24%	23	34%	43	39%
Seul	503	76%	44	66%	66	61%

Localisation géographique des structures conventionnées Carsat pour l'aide-ménagère à domicile et nombre de retraités dans le Loir & Cher



Dans le Loir & Cher, 16 structures AMD sont conventionnées par la Carsat.

B. Actions collectives de prévention

La Carsat Centre-Val de Loire finance des actions collectives de prévention sous forme de subventions telles que :

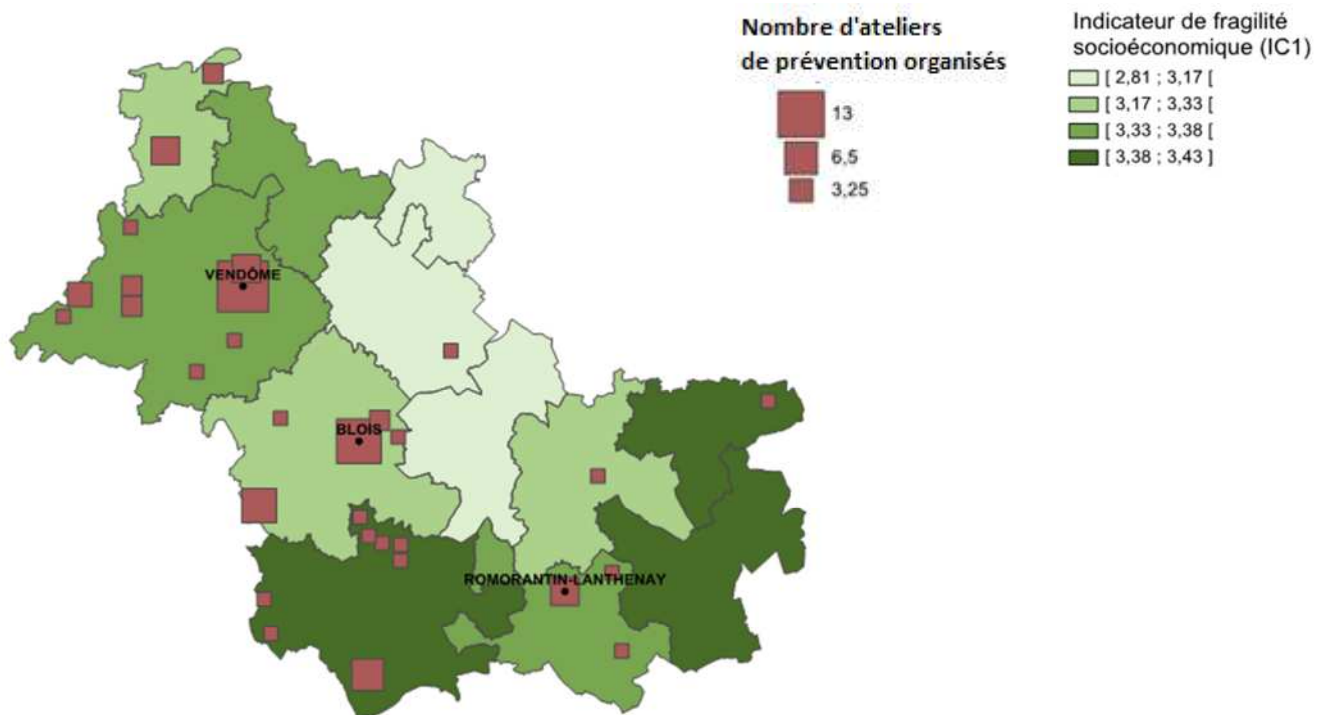
- des ateliers de prévention (chutes, mémoire, nutrition, sommeil...),
- des activités visant à créer du lien social (activités intergénérationnelles, gym adaptée, animations théâtrales...),
- l'organisation de conférences ou de forums.

Elle soutient également, sous forme de subventions ou de prêts, le développement des lieux de vie collectif accueillant des seniors autonomes pour la construction, la réhabilitation et l'équipement des structures d'hébergement (résidences autonomie, MARPA, résidences seniors ...)

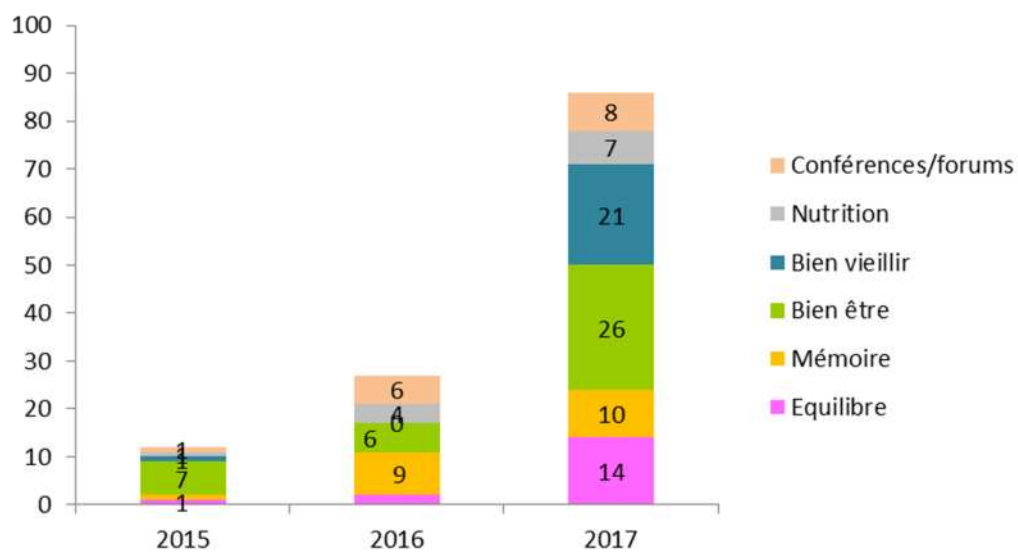
Nombre d'actions collectives de prévention et de bénéficiaires

	Loir-et-Cher	Centre Val de Loire
Ateliers de prévention		
Nombre d'ateliers	78	700
Nombre de bénéficiaires	1 286	13 536
Information / sensibilisation		
Nombre de réunions	8	100
Nombre de bénéficiaires	1 462	5014

Nombre d'ateliers de prévention



Evolution du nombre d'ateliers de prévention et de réunions de sensibilisation :



La multiplication du nombre d'appels à projets diffusés par la Carsat Centre-Val de Loire en 2017 et le partenariat financier qu'elle a proposé dans le cadre de la Conférence des financeurs ont permis un large développement du financement des ateliers de prévention en 2017.

III. Glossaire de sigles

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Ce sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

SIG : Système d'Information Géographique

IC1 : Indicateur composite numéro 1

CSG : Contribution Sociale Généralisée

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

ASI : Allocation Supplémentaire Invalidité

MARPA : Maison d'Accueil Rurale destinée à des personnes âgées de 60 ans et plus vivant en milieu rural. Ces structures sont gérées soit par une association de loi 1901, soit par une collectivité locale. Elles accueillent des seniors autonomes ou en légère perte d'autonomie.

GIR : Groupe Iso-Ressources. Il correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le **GIR** est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille **AGGIR**. Il existe six **GIR** : le **GIR 1** est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le **GIR 6** le plus faible.

PAP : Plan d'actions personnalisé. Il s'adresse aux personnes âgées relativement autonomes (**GIR 5** et **6**) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile

ARDH : Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation. C'est un soutien apporté aux personnes âgées après une hospitalisation afin d'améliorer leur cadre de vie et de les accompagner dans leur rétablissement.

ASIR : L'Aide aux retraités(e)s en Situation de Rupture (Asir) est une prestation qui peut être attribuée aux retraité(e)s nécessitant une prise en charge spécifique liée à une situation de rupture telle que le décès d'un(e) conjoint(e) ou d'un proche, le placement d'un(e) conjoint(e) ou d'un proche en institution, un déménagement, etc.

PRADO : Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile (PRADO) après hospitalisation

AMD : Aide au Maintien à Domicile

CONTACTS

Nathalie BRAND

nathalie.brand@carsat-centre.fr
02 38 81 51 64

Carine SALOMON-LEPINE

carine.salomon-lepine@carsat-centre.fr
02 38 81 54 89

Carsat Centre-Val de Loire

30, boulevard Jean-Jaurès
45033 Orléans Cedex 1

www.carsat-cvl.fr